



## ÉDITO



**Martine VIGNAU**  
Présidente  
du groupe UNSA

### Une fin d'année sur les chapeaux de roues !

Depuis l'arrivée de la nouvelle présidence, on ne chôme pas au CESE ! Cette fin d'année s'achève avec 23 saisines en cours dont 5 saisines gouvernementales, la mise en place de 2 commissions temporaires sur des sujets importants pour l'avenir de notre société tels que l'avenir de la fonction publique et le revenu minimum social garanti, et plusieurs missions qui ont été confiées aux vice-présidents du CESE pour améliorer le fonctionnement et la visibilité du conseil.

Avant de prendre quelques jours de repos bien mérités, les formations de travail restitueront deux avis en séance plénière, l'une sur les mécanismes d'évitement fiscal et l'autre sur le socle des droits sociaux européens. Si la légitimité du CESE n'est plus à démontrer tant sur la pertinence que sur la qualité de ses travaux, reste à conquérir les indécis sur le rôle fondamental du conseil pour la cohésion de notre pays.

Bonnes fêtes de fin d'année à tous !



## TRAVAUX

### Séances plénières

- La transition agroécologique défis et enjeux
- Retour sur la COP 22 et « Regards croisés »

### Actualités

- L'UNSA auditionnée sur l'évolution de la fonction publique
- Revenu minimum social garanti : création d'une commission temporaire

### Vie des CESER

- Aquitaine Limousin Poitou-Charentes : Pour une coordination des acteurs du SPE
- Centre-Val de Loire : Pour un meilleur accompagnement des entreprises régionales

### NOUS CONTACTER



Sylvia SKORIC  
Attachée du groupe UNSA  
Tél. : 01.44.43.64.25  
Mail : sylvia.skoric@lecese.fr

### SUIVEZ-NOUS

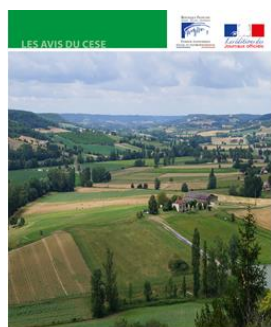


@unsa\_cese



CONSEIL ECONOMIQUE  
SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

# Derniers avis adoptés



La transition agroécologique :  
défis et enjeux  
Cécile Claveirole

## La transition agroécologique : défis et enjeux

Agriculture, de la pêche et de l'alimentation – Rapporteur : Mme Cécile Claveirole

- Déclaration commune UNSA & CFDT -

L'agriculture subit une crise permanente voire, pour certaines filières (lait, porc,...), ces crises sont cycliques. Trop d'agriculteurs ne peuvent pas vivre décemment de leur travail.

Cette saisine a eu pour objectif de répondre à une question : l'agro-écologie peut-elle répondre aux enjeux sociétaux et améliorer la soutenabilité de l'agriculture et ainsi, permettre aux agriculteurs d'en vivre ?

Pour la CFDT et l'UNSA, la réponse est oui car l'agro-écologie répond à un certain nombre d'enjeux. Enjeu environnemental, bien-sûr. Enjeu de santé publique, évidemment. Enjeu sociétal, sans aucun doute. Mais, la transition d'un modèle à l'autre ne se décrète pas. Elle doit être accompagnée en agissant à tous les niveaux des filières et en y associant tous les acteurs tant publics que privés.

Pour la CFDT et l'UNSA, l'agroécologie est d'une part, un système de production agricole basé sur une meilleure utilisation des fonctionnalités écologiques afin de « produire plus et mieux avec moins d'intrants ». L'agroécologie porte, d'autre part, une vision écosystémique globale. Elle s'inscrit dans une démarche territoriale. La viabilité économique des exploitations et le développement d'emplois de qualité sont deux autres objectifs essentiels de l'agroécologie, conformément aux trois piliers du développement durable : économique, social et environnemental.

Quelle agriculture voulons-nous, nous tous, représentants de la société civile ? Les citoyens, les consommateurs, la société sont de plus en plus attentifs à l'amélioration des modes de production de leur alimentation et de leurs impacts : usage de moins de pesticides, d'antibiotiques, empreinte carbone réduite, ressources fossiles préservées, biodiversité sauvegardée, qualité et sécurité alimentaire garantie, bien-être humain et animal...

Les agriculteurs et la transformation agroalimentaire ont engagé l'évolution qu'ils doivent confirmer en développant les pratiques agroécologiques, qui contribuent à donner du sens et de la valeur à leur production.

<http://www.lecese.fr/content/le-cese-rendu-ses-preconisations-sur-la-transition-agroecologique>

### L'AGENDA DES PLENIERES

**13 décembre**

**Les mécanismes d'évitement fiscal et leurs impacts sur le consentement à l'impôt et la cohésion sociale**

*Economie et des finances*

**14 décembre**

**La construction d'une Europe dotée d'un socle des droits sociaux**

*Affaires sociales et santé - Travail et emploi*

**10 janvier 2017**

**Réseaux sociaux : comment renforcer l'engagement ?**

*Education, culture et communication*

**11 janvier 2017**

**La place de la jeunesse dans le monde rural**

*Education, culture et communication –  
Aménagement durable des territoires*

Retrouvez l'agenda complet :

<http://www.lecese.fr/agendas?mini=agenda-details%2F2016-W37&ttype=28>

### Retour sur la COP 22 et « Regards croisés »

L'assemblée plénière du 23 novembre a été l'occasion, au retour de la COP22 qui vient de s'achever à Marrakech le 18 novembre, de revenir, sur les enjeux de ce rendez-vous de concrétisation de l'Accord de Paris, et l'occasion de regards croisés, en présence notamment de Jean Paul Chantequet, Président de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale.

La COP 21 est un véritable succès pour la France, c'est le premier accord climatique universel. 111 pays l'ont ratifié, ce qui correspond à 77% des émissions de gaz à effet de serre. L'application et la mise en œuvre interviendront le 1er janvier 2020. Depuis les engagements pris lors de la COP 21, la trajectoire d'augmentation de la température est de l'ordre de 3%, ce qui est au-delà des chiffres qui figurent dans l'accord d'où la nécessité de revoir à la hausse les ambitions. La France doit prendre dès 2018 la tête d'une coalition conduisant à la révision des objectifs. L'une des difficultés est la gestion apolitique du problème avec des pays ambitieux et d'autres qui ne le sont pas. L'autre difficulté réside dans la gestion isolée du dossier climatique alors que ce sujet concerne aussi les problèmes d'énergie, de mode de développement, de mondialisation économique et financière. Le problème du réchauffement climatique ne doit pas être vu uniquement dans sa dimension environnementale. Une autre gouvernance s'impose en faisant monter dans la réflexion des acteurs non étatiques (collectivités territoriales, territoires, société civile, filières industrielles). Il est nécessaire de passer des COP de négociation à des COP de l'action.

Voir la vidéo : <http://www.lecese.fr/content/le-cese-va-rendre-son-avis-sur-la-transition-agroecologique>



## Évolution de la fonction publique : l'UNSA fonction publique donne sa position à la commission temporaire du CESE

*Dans le cadre de la saisine gouvernementale sur « L'évolution de la fonction publique et des principes qui la régissent », la Commission temporaire sur l'évolution de la fonction publique a organisé une table ronde avec les organisations syndicales. L'UNSA était représentée par Luc Farré, secrétaire général de l'UNSA-Fonction Publique.*

Pour l'UNSA, il est important de rappeler, au moment où le *fonctionnaire bashing* bat son plein, que la fonction publique est une richesse qui ne saurait être réduite à un coût. L'UNSA a toujours défendu les valeurs inscrites dans le statut général :

- **L'égalité** qui est à considérer du point de vue de l'utilisateur (notamment l'égalité d'accès qui pose la question de la proximité et de l'accessibilité) et du point de vue des citoyens (égalité d'accès aux emplois publics) ;
- **La continuité** qui pose le problème des territoires avec le développement d'un sentiment de relégation ou d'abandon pour les services en réseaux (la question de l'efficacité étant systématiquement vue par le seul prisme budgétaire et donc la rentabilité) ;
- **L'adaptabilité** (la loi de déontologie y a rajouté la laïcité) qui est le ressort de l'évolution de la fonction publique et de ses missions. Pour l'UNSA elle pose la question de la formation initiale et permanente des agents qui sont de plus en plus amenés à travailler dans des configurations interministérielles voire inter fonctions publiques (décentralisation). De plus, l'évolution des missions, l'impact de la révolution numérique imposent une formation continue développée.

La Fonction Publique permet la cohésion de notre pays. Ses agents ont une haute estime de leur mission au service de l'intérêt général. Les évolutions dans les prochaines années n'impliquent pas moins de fonction publique, ni moins d'agents. Par exemple : les missions de contrôle (contrôles des prix, de la libre concurrence, vétérinaires, de qualité, de légalité,...) doivent demeurer et être développées pour protéger la population et le pays ; l'accès aux services publics doit rester simple, gratuit et humain sur tout le territoire. C'est l'attente des usagers et des citoyens.

Le mécano institutionnel qui a été mis en place par les trois lois MAPTAM, Cazeneuve et NoTRE... reste à inventer, et construire ensuite, la nouvelle organisation administrative des régions et de l'administration territoriale de l'Etat. Ce qui se met en place se fait aux forceps sans que les fonctionnaires concernés n'aient une réelle vision de ce qu'ils vont faire. Le dialogue social interministériel reste informel et inégal. Au plan des régions, les fonctionnaires territoriaux sont malmenés et pourtant, tous les agents concernés ont des idées. Si l'organisation hiérarchique est consubstantielle d'une fonction publique statutaire, des espaces de dialogue peuvent voir le jour. Les personnels attendent une reconnaissance effective de leur rôle dans l'exercice de leur mission et l'instauration du « droit d'expression directe » que prévoyait l'accord QVT qui n'a finalement pas vu le jour. Pour l'UNSA, rendre acteurs, de leurs missions les agents est indispensable pour améliorer leur motivation et par la même l'efficacité du service public. La commission rendra son avis sur l'évolution de la fonction publique et des principes qui la gouvernent le mardi 24 janvier 2017.

En savoir plus : <http://www.lecese.fr/travaux-du-cese/saisines/levolution-de-la-fonction-publique-et-des-principes-qui-la-regissent>

## Revenu minimum social garanti : le CESE créé une commission temporaire

En réponse à la saisine de l'Assemblée nationale, le Bureau du CESE a décidé la création d'une commission temporaire pour étudier les conditions de mise en place d'un revenu minimum social garanti, en substitution à l'architecture actuelle des minima sociaux.

Conformément à la demande du Président de l'Assemblée nationale, cette commission devra consacrer ses travaux à « *la clarification et la simplification du système d'accès aux aides avec pour double objectif d'accroître son efficacité pour les bénéficiaires et de renforcer son acceptabilité par tous les citoyens.* »

La commission temporaire, présidée par M. Alain Cordesse (ancien président de l'Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire) a débuté ses travaux le 1er décembre. Elle a choisi Mme Marie-Aleth Gard (personnalité qualifiée, ATD Quart Monde) et Mme Martine Vignau (présidente du groupe UNSA) comme rapporteuses de ses travaux. Le projet d'avis sera présenté en assemblée plénière le 15 février 2017.

En savoir plus : <http://www.lecese.fr/travaux-du-cese/saisines/les-conditions-de-la-mise-en-place-dun-revenu-minimum-universel-garanti>

## CESER Aquitaine Limousin Poitou-Charentes

### **Pour une coordination par la Région des acteurs du service public de l'emploi**



Séance plénière du 20 octobre 2016

Intervention de **Philippe DESPUJOLS**

Secrétaire général de l'UNSA Aquitaine Limousin Poitou-Charentes

Avec un taux de 9,6% qui se rapproche de la moyenne nationale et 302 935 chômeurs en catégorie A fin août dont 45 420 jeunes de moins de 25 ans, la question du chômage constitue une problématique sociale majeure pour la Nouvelle-Aquitaine.

L'UNSA accueille plutôt favorablement dans ce contexte l'expérimentation par la Région de la coordination des acteurs du service public de l'emploi pour davantage d'efficacité dans la lutte contre le chômage.

Pour l'Unsa, la concertation des différents acteurs ETAT, Région, partenaires sociaux, acteurs locaux est une des clés de la réussite et le positionnement d'un chef de file du réseau devrait œuvrer en faveur d'une optimisation de l'organisation.

Ces dispositions devraient permettre de rationaliser encore un peu plus l'offre de formation à destination des demandeurs d'emploi et d'éviter tout doublonnage dans l'achat de formations ; le travail se fera dans le quadripartisme du CREFOP et avec pôle emploi. A cette fin les prérogatives et le rôle de chacun devront être définis au sein du dispositif.

L'UNSA se félicite de cette volonté affirmée de partenariat et estime qu'il sera impératif de ne pas se priver de la capacité d'accompagnement individuel de pôle emploi.

Certaines interrogations et point de vigilance demeurent malgré tout. La notion d'expérimentation introduit nécessairement celles d'évaluation et de réversibilité. Le présent rapport ne fait mention d'aucun de ces deux aspects Or, ces deux paramètres semblent incontournables pour rendre pertinente la démarche d'expérimentation. Il sera donc impérieux de définir les modalités d'évaluation et celles liées à l'issue du processus, à sa pérennisation ou à son abandon.

Si l'UNSA ne peut que se féliciter de cette volonté de former les populations (et d'élever par là même les niveaux de connaissance), nous nous interrogeons néanmoins sur la réalité de cette réponse aux problématiques actuelles d'emploi. En effet, la formation professionnelle est la réponse pertinente aux tensions liées aux évolutions du marché de l'emploi en termes de qualifications. Mais elle ne résout pas le problème du chômage lié à la réalité d'une absence de besoin de main d'œuvre. Quel sera l'impact direct du dispositif sur la baisse du nombre des demandeurs d'emploi ?

Quelles garanties pour éviter le risque d'aboutir à un éclatement des compétences et donc de créer deux services publics de l'emploi concurrents, un national avec pôle emploi et l'autre régional ? Quelle Gouvernance le CR envisage-t-il ? Quid aussi de la place et du rôle des collectivités locales qui sont impliquées dans le fonctionnement des MDE, PLIE et ML ?

Sur le terrain, les acteurs locaux qui œuvrent en faveur de l'emploi manquent d'informations et sont inquiets ils craignent que la complémentarité et la coordination des acteurs ne se traduisent par des projets de prise de contrôle et de regroupements plus ou moins imposés sous l'égide de la Région. Il appartient au CR de préciser rapidement son projet et sa vision d'exposer clairement ses attentes pour les rassurer. Pour terminer, l'UNSA souhaite que toutes les parties prenantes y compris les partenaires sociaux soient associées à la démarche tout au long de l'expérimentation.

Lire l'avis : <http://ceser-alpc.fr/nos-avis-dautomne/>

## CESER Centre-Val de Loire

### **POUR UN MEILLEUR ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES RÉGIONALES**



Séance plénière du 13 octobre 2016

Présentation réalisée par **M. Jean-Jacques FRANÇOIS**

Rapporteur général de la conjoncture et conseiller UNSA

Dans un contexte de crise économique et sociale, avec un taux de chômage très élevé, le CESER a souhaité engager une réflexion approfondie sur les difficultés que peuvent connaître les entreprises en matière de financement et d'accompagnement et surtout quant aux solutions à apporter pour anticiper, le plus tôt possible les difficultés de ces entreprises et éviter leur liquidation lorsque cela est possible et donc préserver l'emploi.

Au fur et à mesure de l'élaboration de la communication, il est apparu que les besoins d'accompagnement et les mesures en faveur des entreprises vulnérables pouvaient être plus largement utilisés par l'ensemble des chefs d'entreprises aux différents stades de leur existence. Par ailleurs, il s'est avéré que l'ensemble des acteurs (administrations, consulaires, organismes divers...) avait un rôle à jouer dans l'accompagnement, la Région assurant ses propres compétences.

Les préconisations se sont adaptées au fait que la Région, que nous envisageons « Pilote » de l'accompagnement aux entreprises, a depuis décidé la création d'une Agence Régionale de Développement avec le relai des chambres consulaires départementales et de la CRESS dont les fonctions restent à préciser autour des notions de mutualisation, de simplification et de décentralisation territoriale.

Lire le rapport complet : <https://ceser.regioncentre.fr/files/live/sites/ceser/files/contributed/espace-public/Rapports/2016/Pour%20un%20meilleur%20accompagnement%20des%20entreprises%20r%3a9gionales.pdf>